

# DEMANDE D'OUVERTURE DE DÉBIT TEMPORAIRE DE BOISSONS

Vos demandes doivent parvenir au plus tard **1 mois** avant l'évènement en mairie du Poët.

## ➤ Formulée par un particulier

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

## ➤ Formulée par une entreprise

Nom de l'entreprise : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Téléphone : .....

Agissant en qualité de (à préciser).....

## ➤ Formulée par une association

Nom de l'association : .....

Adresse si extérieure au Poët : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Téléphone : .....

Agissant en qualité de  Président  Autre (à préciser).....

Sollicite l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire  1<sup>e</sup> catégorie  3<sup>e</sup> catégorie

À (lieu d'implantation du débit de boissons) .....

Du (date et heure)..... au (date et heure) .....

À l'occasion de : .....

Le ..... Signature :

### Informations sur les catégories de boissons

1 <sup>ère</sup> Catégorie	Boissons sans alcool ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2° d'alcool. Eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat.
3 <sup>ème</sup> Catégorie	Boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels. Crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool. Vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.